L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 8 JANVIER 1887.

Conférence.

L'an dernier, M. Charles Gayarré nous avait fait entendre une Conférence qui avait pour thème l'un de ses plus attrayants souvenirs de la Nouvelle-Orléans : *Le musicien fou du vieux Cimetière St-Louis*. Elle avait causé une impression charmante.

Hier il reprenait ce thème, au Tulane University, et pouvait bientôt se rendre compte qu'il est des connaissances qu'on aime à revoir, et que dans certains cas *bis repetita placent*.

Ce récit très émouvant, qui nous reporte à une époque déjà bien éloignée, est présenté avec art. Il témoigne non seulement du talent de l'auteur, mais aussi d'un sentiment profond. Ces pages sont d'un g and effet dans leur grande simplicité.

On y trouve de la sensibilité, du mouvement, de la chaleur, de l'esprit d'observation, et aussi une fraîcheur de pensée qu'il est rare de rencontrer sous la plume d'un écrivain arrivé à l'âge qu'a atteint M. Gayarré.

C'est de l'histoire épisodique, présentée sous une forme attachante ; un petit tableau esquissé avec beaucoup de finesse de touche, beaucoup de vérité dans le coloris.

Nous espérons que le Comité de Dames qui a eu la bonne pensée d'organiser cette série de Conférences par l'histoire de la Louisiane, le décidera à publier son attrayant récit en français et en anglais. A coup sûr il aurait un vif succès de lecture.

Néanmoins on l'apprécie infiniment mieux quand on l'entend de la bouche de l'auteur.

Nous croyons l'avoir déjà écrit : M. Gayarré a une diction excellente ; l'attention ne se fatigue pas à le suivre, car l'articulation est irréprochable ; pas un mot ne se perd.

Ce n'est pas tout : M. Gayarré joint l'accent à cette diction. Il ne se contente pas de dire avec clarté, il dit juste aussi ; la souplesse des intonations prête un charme de plus au récit. Il en possède une gamme complète, grâce à laquelle il diversifie et mouvemente sa conférence ; le langage a ses modulations, comme le chant ; M. Gayarré connaît cet art.

C'est ainsi que l'aimable conférencier passe de la note grave, émue, à la note gaie ; ainsi que chez lui l'esprit se mêle au sentiment, dans l'idée aussi bien que dans le débit ; ainsi que la jeunesse renaît chez le vieillard ; ainsi que le conteur échappe à la monotonie.

Nous ignorons quel sera le sujet de la prochaine Conférence de M. Gayarré, nous n'en sommes pas inquiet du moins. Il a certainement un portefeuille nombre de souvenirs se rattachant à la vieille Louisiane ; la forme dont il saura les revêtir, en doublera le prix. Notre éminent compatriote n'est pas de ces Nestors qui s'intéressent dans le passé ; d'un pas sûr il a marché avec son temps, car il sait qu'en présence du progrès, demeurer stationnaire, c'est comme rétrograder ; il est toujours de plain pied dans son époque. Le fait est assez rare pour que nous y insistions

Théâtre de l'Opéra.

C'est souvent un véritable kaléidoscope que le théâtre, le nôtre surtout ; nous parlons de la scène française.

En effet, il ne s'y agit pas seulement d'obtenir la plus grande vitesse possible dans l'étude du répertoire, il faut aussi diversifier les genres, et se promener, sans presque jamais faire halte, dans la triple voie de l'opérette, de l'opéra-comique, de l'opéra. De là des contrastes fréquents, frappants.

Nous aurons aujourd'hui l'un de ceux-là.

En matinée, *Mme Boniface*, et le soir, la seconde représentation de *Norma*.

La journée sera sans nul doute productive, car ces deux ouvrages, si opposés, si bien montés, comptent à des degrés divers, parmi les succès de la saison 1886-1887.

Mme Boniface n'est, à notre avis, ni une opérette, ni un opéra-comique surtout. Mais quelle que soit l'étiquette qu'on lui prête, il faut admettre que cette boutade, parlée et chantée, est amusante, à de l'entrain. La chose n'est pas bien compliquée comme situations ; ces trois actes se succèdent sans cotter de bien grands efforts d'imagination aux librettistes ; pourtant les scènes plaisantes y sont nombreuses ; en élaguant la musique, on y trouverait encore un vaudeville qui a son prix.

Cette musique de Lacome n'étale pas de très hautes prétentions ; elle est cependant spirituelle souvent et nous en pourrions citer plus d'un morceau de très vive allure.

De plus, les deux rôles principaux de la pièce sont tenus avec verve par Mlle Wareus, par M. Dartman, et l'ensemble est fort satisfaisant.

Voilà donc un spectacle de nature à amener en foule les habitués des Matinées.

Quant à *Norma*, tout indique qu'elle fera salle comble. Cette reprise a invariablement le privilège d'attirer la foule. L'œuvre de Bellini, qui, sous certains rapports, a vieilli assurément, conserve encore et conservera toujours une certaine saveur qui est le goût des masses. C'est tout un jet du cœur, et le langage du cœur parle à tous, à quelqu'époque que l'on soit.

On le sait, le succès en a été grand jeudi soir ; mais enfin certaines inégalités, certaines indécisions s'y faisaient remarquer, et toutes ces petites défectuosités auront, sans nul doute, disparu ce soir.

Les rôles principaux en sont chantés par Mlle Romelli, Mme Dérivis, MM. Van Loo, Vernouillet, c'est-à-dire des artistes en pleine possession de la faveur du public.

De plus, cette soirée du samedi est dite fashionable : il est de bon ton de se donner, pour ce jour là, rendez-vous à l'Opéra ; et très nombreux sont ceux qui tiennent à être classés parmi les gens de bon ton. Tout annonce donc que, deux fois aujourd'hui, le contrôleur aura une belle addition à faire, et que matin et soir la recette atteindra un chiffre élevé.

Demain *Carmen* : encore un excellent programme servi aux gourmets du dimanche.

On avait parlé de la reprise de *Roméo et Juliette* pour jeudi prochain ; nous croyons néanmoins qu'en cela on s'est quelque peu pressé. Il est probable que l'ouvrage de Gounod, qui a toute l'importance d'un grand opéra, ne sera pas suffisamment prêt à cette date. Or de pareilles œuvres ne se doivent point risquer à la rampe, si elles ne sont pas absolument au point.

Du reste, afin de rendre son public plus patient en cela, la direction a préparé et tient en réserve *Les Mousquetaires au Couvent*, opérette en trois actes, de Varney, dont on se rappelle la vogue bien méritée.

Cette toute fringante partition a été le début de Varney, et pour se rendre compte de la popularité qu'elle a obtenue à Paris, il suffit de se souvenir qu'à l'heure où nous sommes, elle y a déjà fourni plus de cinq cents représentations. On ne discute pas avec pareil chiffre. La pièce, on ne l'a pas oublié, est une heureuse *adaptation* de *L'habit ne fait pas le moine*.

La comédie-vaudeville n'a rien perdu dans cette transposition en opérette ; au contraire. Varney qui est un homme d'esprit en même temps qu'un musicien aimable, a dépensé là beaucoup de verve ; en somme, *Les Mousquetaires au Couvent*, poème et musique parlant, constituent l'une des meilleures drôleries qui soient.

Dans le genre opérette, le *Beccace*, de Suppé, succédera vraisemblablement à ces trois actes. Puis viendront *Rip* et *Fanfonica rendue par ses vœux*, une excellente boutade aussi.

Après demain, lundi, l'Opéra passera la main au théâtre de la Mobile. A cette seconde soirée on chantera *Lucie*, avec Mlle Romelli, MM. Van Loo, Maugé, Alexandre, Roche. Les ballerines seront aussi du voyage ; elles danseront le divertissement de *Carmen*. Donc, bon voyage, Mlles du mollet.

—Le Centre Español é Hispano-Americano donnera ce soir, en son local de la rue St. Louis No. 48, une soirée dramatique et un bal.

Le programme est comme suit : Symphonie ; *El que nace para ochaso*, vaudeville en un acte ; *Rescate despierto*, comédie en un acte ; *La casa de campo*, vaudeville en un acte.

Cette représentation commencera à sept heures et demie ; elle sera suivie d'un bal.

Théâtre St. Charles.—Les deux dernières représentations de *False Shame* auront lieu aujourd'hui à midi et à huit heures.

C'est l'un des ouvrages où c'est le plus distingué le Star Dramatic Company ; un ensemble comme il en est peu aux Etats-Unis.

Demain cette troupe d'élite donnera la première représentation de *Colleen Bawn*, drame irlandais par Dion Boucicault.

Grand Opera House.—Le Grand Opera House rouvrira ses portes ce soir. Le tableau de location indique déjà que cette ouverture se fera devant une salle pleine.

La troupe qui va prendre possession du théâtre, pour une semaine, est sous la direction de M. Harry Kennedy. Troupe bien composée, complète, nous dit-on, et qui jouera le drame de Bartley Campbell : *The White Slave*. Pièce à grand spectacle ; citons, entr'autres effets de scène, une pluie, ou plutôt une averse réelle. Qu'on ne s'en inquiète pas, d'ailleurs ; il ne sera pas besoin de parapluies en deçà de la rampe.

Académie de Musique.—Mlle Myra Goodwin nous fait aujourd'hui ses adieux dans la comédie en trois actes, de Kidder : *Sis* ; une œuvre écrite pour elle, où elle obtient un double succès, d'artiste et de femme.

Sis sera joué à la Matinée et le soir. Chaque dame recevra, en entrant, une jolie photographie de Mlle Goodwin.

Bataille de Paris. — N'oubliez pas que la toile de Philippoteaux est toujours en exhibition. Les visiteurs sont admis de huit heures et demie du matin à cinq heures de l'après-midi. *Lecture* sur le tableau toutes les heures.

Théâtre Faraxta.—Les deux semaines de l'engagement de M. D. E. Bandmann et de Mlle Louise Beaudet auront été bien remplies. Ils y auront fait défiler devant le public un répertoire immense, et, ce qui vaut mieux, un répertoire choisi.

Cet engagement finit demain, et ces deux dernières journées marqueront. Aujourd'hui, en matinée, *Rust Lynne* ; et le soir, *Richard III*. Demain nous aurons, le matin, *Othello*, et le soir, *Richard III*.

Lundi, début des Baird's Minstrels.

Examen à la Sorbonne.

L'examinateur.—Pouvez-vous me dire, monsieur, ce que vous savez sur Pétrarque ?

L'impétrant.—Certainement. Pétrarque fut un poète pessimiste, que ni Laure ni les grandeurs ne parvinrent à rendre heureux.

L'examinateur.—Ah ! très drôle ! Vous avez une boule notre, monsieur.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1887.

—Indications—Pour la Louisiane, vents d'est, suivis de vents du nord plus froids, suivi de beau temps.

Température du 7 janvier 1887.

Thermomètre de R. Scharfer, Opticien. No 124, rue Royale.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	39	3 ⅞ au dessus de 0
Midi	42	5 ⅝ "
3 P. M.	45	7 ⅛ "
6 P. M.	45	7 ⅛ "

Nlle-Orléans, 7 janvier 1887, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	36	Nashville, Tenn	33
Augusta, Ga	33	Pittsburg, Pa	20
Savannah, Ga	33	Cairo, Ill	32
Mobile, Ala	42	Davenport, Iowa	3
Montgomery, Ala	39	Dubuque, Iowa	7
Vicksburg, Miss	43	Keokuk, Iowa	5
Galveston, Tex	42	La Crosse, Wis	11
Indianola, Tex	—	St Louis, Mo	11
Shreveport, La	42	St Paul, Minn	13
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan.	00
Chattanooga, Tenn	35	Omaha, Neb	—
Cincinnati, O	14	Yankton, D. T	—
Louisville, Ky	33	Key West, Fla	76
Memphis, Tenn	35	Nlle-Orléans, La	42

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

William P. Curtis à Mlle Annie A. Aiken.
Louis F. Rivet à Mlle Mary Wade.
Emile Salmain à Mlle Charlotte Niedermann.
Adolph Merrick à Mlle Lucy Etienne.
Joe S. Jones à Mlle Rowena Spencer.
Humphrey Hill à Mlle Antoinette White.
Anthony L. Blum à Mlle Josephine O'Brien.
Henry Johnson à Mme Mary Beaujet.
George Freeze à Mlle Mary Reuter.

Naissances.

Mme George W. Atcheson, une fille.
Mme Michel Kiss, une fille.
Mme Salvatore Rambazzo, un garçon.
Mme Adam Gelot, un garçon.
Mme Célestin Pontieu, une fille.
Mme Elias Frank, une fille.
Mme Wm J. Blanchard, un garçon.

Décès.

Désiré Gardner 35 ans, rue Royale, près Pologne.
Mme Jeanne Despiat 60 ans, 479 rue Ste Anne.
Mme Veuve Alfred Graff 58 ans, 81 rue Ste Anne.
Louis P. Madison 2 ans, rue Grand, près Annette.
Moses Barnett 74 ans, Ursulines et Bayou St Jean.
James Webb, 16 ans, 755 rue Laurel.
Henderson Hall, 68 ans, 141 rue Baronne.
Susanna Washington, 10 ans, 62 ½ Perdido.
Walter Washington, 25 ans, rue Ursins, près Prytania.
Joseph Cornet 1 mois, 238 rue Dauphine.
George Ravel, 26 ans, 245 rue Pérou, côté nord.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Pierre Chéri Charbonnet à Marie Eugénie Armand, un terrain dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Broad, Roussello, D'Aquilo et Aubry, $250.

Paul Conrad à Louise Eike, un terrain dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Grands Hommes, Clouet et Cassacalvo, $1200.

Ventes par le percepteur de taxes du 2me district.

Alex Lebruille à Mme A. Boisdoré, un terrain dans la 3me district, dans l'ilet borné par les rues Route St. Jean, Esplanade et Le Page, $25.

Sébastien Tujague à Jacob Holt et als., un ilet de terre dans le 3me district borné par les rues Hamburg, avenue Paris, Beauregard et Manuel, $31.

Ernest Mougin à E. E. Bandac, un morceau de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Route St. Jean, entre Esplanade et l'île Bayou St. Jean, $1.

Cour de District des Etats-Unis.—A. K. Miller & Cie contre la barque Buoni Amico. — Procès pour $867 90.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Pullmann Palace Car Co. contre le Bureau des Assesseurs.—Soumission de l'affaire.

Cour Civile de District.—Luigi Ferrari et Pietro Permachio contre leurs créanciers.—Cession de propriété. Passif $725. Actif $775. Aug. Bernan est nommé syndic provisoire et la réunion des créanciers est fixée au 20 janvier.

Les successions de Christophe Kearn et de Huderson Carter et femme sont ouvertes.

Hampton Preston, demande l'émancipation.

A. Lanata, contre L. Power—Procès pour moins de $1000.

Reinhardt Wirth contre ses créanciers —Cession de propriété—Passif $3979. Actif $7215 12. Réunion des créanciers le 20 janvier devant Fred. Adolph, notaire.

Elias Block & Fils, contre Wm. Droff —Procès pour moins de $1000.

Joseph Oteri contre Louis A. Richards —Procès pour moins de $1000.

Le testament de la veuve Graillhé a été ouvert. Elle nomme Arthur Denis exécuteur testamentaire à la Nouvelle-Orléans, et Albin Michel de Gilleau, exécuteur en France.

Juge Mourlot.

W. G. Vincent cont e R. Lichtenstein —Jugement en faveur du demandeur pour $219.09.

Bitte n & Isemberg cont e Joseph H. Stu tevant—Jugement pour $151.80.

Cour Criminelle de District—Section B—

Se sont déclarés innocents : Alcée Milton, Robert Lewis, David Tarlor, et Joseph Johnson, accusés de vol.

Milton Carson, accusé de vol et John Lacase de simple attaque, ont avoué leur culpabilité.

Maurice Gibson, alias French a été reconnu coupable de blessures.

Vol—Jeudi, à 10 heures du soir, deux enfants de couleur dont on ignore le nom, se sont introduits par la porte d'une allée, dans la cour de M. Wm. Schneider, horloger, rue de Chartres, No. 292.

Les enfants ont choisi l'heure du souper de M. Schneider, de sorte qu'ils ont forcé la porte de derrière du magasin et ils ont pénétré tout à leur aise.

Ils ont emporté cinq montres en argent à double boîtier, trois en or à double boîtier et quatre en cuivre qui toutes avaient été laissées en réparation chez M. Schneider. Ce dernier a constaté aussi la disparition d'une chaîne en or.

L'un des enfants est, paraît-il, vêtu d'un pantalon gris et d'un pardessus de même couleur ; l'autre porte un pantalon gris et une veste de couleur sombre.

Affaire Lazarus.—La cour ouvre sa session à 11 heures ; tous les juges sont présents.

On continue l'audition des témoins à décharge.

M. W. E. Murphy, avocat, connaît M. Brieugne qui était employé dans son bureau. Il dit que la réputation de M. Brieugne n'est pas au dessus de tout soupçon quant à sa véracité.

Depuis 1869, le témoin n'a pas eu de relations avec M. Brieugne qu'il ne croirait pas sous serment, s'il était intéressé dans un procès.

M. Farrar demande à la cour l'autorisation d'interroger M. Murphy relativement à certaine lettre que M. Brieugne lui (à M. Murphy) écrivit.

La cour consent à accorder l'autorisation demandée, s'il n'y a pas d'objection de la part du Conseil.

M. Semmes s'oppose à cet interrogatoire et clôture le témoignage de M. Murphy. M. Semmes n'aurait pas de questions à poser au témoin.

Le major E. A. Dumas qui est appelé le second sur la sellette, déclare qu'il ne croirait pas sous serment M. Brieugne dont la réputation n'est pas bonne. S'adressant à M. Semmes : Je suis un ouvrier, je vends des cigares et suis âgé de 48 ans. Je fis mes études en France dans un Lycée. Je revins ici en 1861 et me livrai à l'importation des draps. En 1862, je servis pendant la guerre dans l'armée fédérale. En 1869, je fus courtier, je perdis toute ma fortune. Je me remis alors à vendre des cigares. De 1873 à 1875, M. Brieugne fut mon avoué et aussi celui de ma femme en 1875.

Je ne avoir été l'auteur d'un détournement au préjudice de l'Etat. J'ai été poursuivi comme tel, mais il a été prouvé que l'argent m'avait été pris par le gouvernement. J'ignore s'il existe un procès pour $13,000 pendant contre moi. En 1876, un comité composé des Représentants du Sénat et de la Chambre examina mon affaire. Le Juge White qui était président ne sait point pourquoi les poursuites n'ont point été abandonnées.

N'étant pas ici en 1877, j'ignore si le procès qui m'était alors intenté fut enregistré.

S'adressant à M. Farrar : L'argent que le gouvernement m'enleva, était de l'argent que j'avais versé en paiement à un membre de la Législature ; à cette époque, M. Kellogg était gouverneur.

Enfin, j'ai été Major dans l'armée fédérée, dans le 74me régiment de troupes de couleur.

M. A. E. Scheidecker n'ayant pas répondu à l'appel, une contrainte a été lancée contre lui.

M. Charles Watrigant ne comprenant pas l'anglais, M. Breaux sert d'interprète.

Le témoin habite la Nouvelle-Orléans depuis 33 ans ; il connaît la réputation de M. Brieugne ; son opinion est établie à son sujet, mais il n'en a jamais entendu parler par le public ; il (le témoin) n'aime pas du reste à se mêler des affaires d'autrui.

Joseph Thezan qui h bite rue P leur No 188, est assistant foreman de la manufacture de cigares de la rue Gravier, No 54. Il connaît M. Anatole Brieugne et déclare que sa véracité est généralement suspectée. Il ne le croirait pas sous serment.

S'adressant à M. Semmes : Les choses qui sont en dehors de l'affaire, je n'en veux rien savoir, mais, pour ce qui me concerne, je connais la réputation et le caractère de M. Brieugne, ayant fait avec lui quatre ou cinq transactions commerciales.

M. Brieugne a en ce moment un procès pendant contre lui.

M. James P. Guinault ne répond pas à l'appel de son nom, non plus que M. S. Guinault. Ce dernier étant un homme âgé, on n'a pas émis de contrainte contre lui. Une contrainte a été lancé contre le premier.

M. Vincent Tonlon ne connaît pas M. Brieugne et ne sait rien de sa réputation.

M. James P. Guinault, s'étant présenté sur ces entrefaites, à la cour, la contrainte a été rétractée et il a été appelé sur la sellette.

Le témoin, natif de la Nlle-Orléans, est âgé de 46 ans et exerce la profession d'encanteur. Il connaît M. Brieugne et fait contre lui la même déclaration que ses prédécesseurs.

S'adressant à M. Semmes : Je ne sais, rien relativement à la véracité de M. Brieugne, ne connais que sa probité.

Il s'adresse à M. Farrar : J'ai entendu parler de M. Brieugne depuis longtemps, mais je ne le connais personnellement que depuis un an.

M. Semmes, au témoin : Quelles sont les transactions commerciales dans lesquelles vous savez que la probité de M. Brieugne a été mise à l'épreuve ?

Le témoin : Je connais plusieurs ; entr'autres la succession Thézan et ses transactions avec M. Semme.

M. W. S. Parkerson, avocat, déclare que la réputation de M. Brieugne est mauvaise et qu'il ne le croirait pas sous serment.

M. Genereglly et autres témoignent contre M. Brieugne.

M. Météyé ne répond pas à l'appel et une contrainte est lancée contre lui.

Geo. P. Cazelar, député clerc de la Cour Civile du district, connaît M. F. A. Luminais et son écriture. Les rôles des procès du mars 1882 et du mercredi 8 du même mois sont produits à la Cour. Les entrées des Rôles des 6 et 7 mars 1882 ont été écrites par M. Luminais ; les deux dernières ont été faites par le juge.

Dans celle du 8 mars 1882, le mot (*preference*) est écrit en marge et de la main de M. Luminais. (M. Farrar présente les rôles à l'appui.)

Les entrées du 8 mars, sont en partie sur le livre des minutes, écrits par M. Luminais, et le reste par le témoin.

Les minutes des 6, 7, 8 et 10 mars, 1882, sont écrites de la main du témoin qui aidait M. Luminais et terminait souvent la transcription des minutes lorsque celui-ci était trop faible pour écrire.

Dans le rôle du 9 mars, le mot " présence," écrit en marge, est tracé par M. Luminais. Les marques au crayon, dit le témoin, sont, je pense, du juge Lazarus.

Le témoin reconnaît les différentes écritures dans les diverses parties du rôle du procès.

Le témoin, s'adressant à M. Semmes, déclare qu'il eut une conversation dans une buvette avec M. Luminais deux mois après qu'il (Luminais) fut déchargé et que celui-ci déploya un paquet de billets de banque. Il ignore à quelle somme pouvait s'élever ce rouleau de billets, mais il y avait, à mon pas douter, une forte somme.

M. Cazelar ne se souvient pas si M. Luminais était à la cour le 6 mars, mais il se rappelle qu'il (Luminais) était très malade à cette époque.

Le 3 mars, après l'entrée de la succession Quizyaro, les entrées sont écrites sur le livre des minutes, de la main du témoin (M. Cazelar).

M. Cazelar à M. Farrar : M. Luminais tomba malade deux fois et après avoir passé quelque temps chez lui, reprit ses occupations. Je le remplaçai deux fois.

L'affaire Sullivan, dans laquelle Luminais réclamait ses appointements et ceux du dit Sullivan, se passa longtemps avant que Luminais fut déchargé de ses fonctions.

Le témoin écrivit souvent les minutes de M. Luminais lorsque ce dernier était en cour, chez lui, mais il ne saurait préciser l'époque de sa maladie. Il reconnaît avoir écrit les dites minutes mais ne se souvient pas de l'époque précise.

M. Farrar demande que M. James D. Coleman soit appelé sur la sellette afin pour quels sont ses rapports avec la succession du Dr Wood.

M. Coleman dit qu'il rencontra le Dr. Sidney Wood, qui l'attendait pour lui dire que son père, le Dr. Wood, se mourait et pour lui demander son avis relativement au testament et à différentes autres matières, afin de diriger la succession conformément aux lois de la Louisiane.

Le témoin, en sa qualité d'homme de loi, ouvrit la succession, mais il fut étonné de voir qu'elle était déjà ouverte par un autre, et il apprit que M. H. P. Dart en avait été chargé. Il fut informé que l'on avait besoin d'un avocat pour représenter les créanciers absents ; mais quand il apprit que la succession était devant le juge Lazarus, il exprima des doutes au sujet de sa nomination comme avocat des héritiers.

Il demanda toutefois cette mission au juge Lazarus qui lui répondit qu'il s'était fait une règle de considérer favorablement toute première demande qui lui était adressée, et que M. W. S. Parkerson avait fait le premier une demande à ce sujet, il y accéderait.

M. Coleman allait se retirer lorsque le juge Lazarus lui dit : "Eh bien, M. Coleman, en considération de votre déception, etc.... Je me décide en votre faveur."

Le témoin affirme positivement que le juge Lazarus appuya à ce moment-là son (de M. Coleman) nom sur l'acte qui le constituait avocat des héritiers.

En quittant le bureau du juge, M. Coleman rencontra M. Parkerson dans la salle du tribunal et lui offrit de son propre mouvement un tiers de ses honoraires.

M. Parkerson accepta l'offre, le témoin (M. Coleman) se rendit dans le bureau du clerc et annonça sa nomination à M. Richa ds. A dater de ce jour il ne parla plus de la succession au juge Lazarus.

Ce dernier ne parla jamais à M. Coleman du partage de ses honoraires avec M. Parkerson. La seule conversation que le témoin eut avec le juge, fut une protestation contre l'allocation d'une somme de $1000 seulement, tandis que l'estimation d'avocats compétents prix pour arbitres portait à un minimum de $1,500 la somme qui devait lui être allouée pour ses services.

Le témoin réclama $3,000.

On fit l'inventaire de la succession dont le montant s'élevait à $132,000.

Le témoin donna un compte détaillé de son travail légal.

M. Coleman, déclare qu'il n'a jamais tenue secrète la façon dont il a obtenu sa nomination d'avocat des héritiers. Il en parla ouvertement à ses amis et il y eut un arrangement à l'amiable entre lui et M. Dart, lorsque celui-ci lui présenta le chèque de $1,000 en paiement de ses honoraires.

M. J. Ward Gurley est appelé après M. Coleman, mais étant souffrant chez lui, il ne répond pas à l'appel. Son témoignage a été pris chez lui dans la soirée.

M. P. Météyé, un négociant, connaît M. Brieugne de nom seulement. Sa réputation est mauvaise. M. Cassard et M. Dumas lui en ont parlé.

Le témoin s'est entretenu de lui avec le père du juge Tissot qui en parlait défavorablement.

M. Météyé étant affligé de surdité, il se produit au cours de son interrogatoire un incident comique :

" Combien de temps avant la mort du juge Tissot avez-vous eu cette conversation avec lui, demande M. Farrar ?"

M. Météyé—Il est mort.

M. Farrar—Eh bien, combien de temps avant sa mort ?

M. Météyé—Eh ?

M. Semmes—Quand lui avez-vous parlé ; après sa mort ?

M. Météyé—Oui, monsieur. (Rires.)

M. Semmes—Est-ce que vous voulez y aiment dire que vous avez parlé au juge Tissot après sa mort ?

M. Météyé (perplexe)—Oui, monsieur.

Cette réponse provoque l'hilarité générale et le juge président demande le silence.

M. Météyé explique son infirmité et la question lui étant répétée d'une façon plus accentuée, il répond : "Peu de mois avant sa mort," et quitte la sellette.

M. Sydney Poupart lui succède.

M. Poupart est employé au bureau de M. Henry Bier, négociant. Il ne se rappelle pas qui apporta l'argent on les bons. Il ignore tout ce qui est postérieur aux entrées des bons sur les livres. Il explique comment n'ayant pas toujours le temps de consigner jour par jour les entrées sur ses livres, il arrive que certaines entrées d'un jour ne sont faites que le lendemain ou le surlendemain et même quelquefois consignées que comme (memorandum). Autant que le témoin peut se le rappeler l'argent pour l'achat des bons fut reçu le 6 mars.

S'adressant à M. Farrar : "L'achat des "baby bonds" fut une affaire sans importance et on n'y fit aucune attention ; les bons restèrent longtemps entre mes mains avant qu'on les réclamât."

M. Johnson, courtier de change que l'on appelle à la barre M. Sullivan, M. Sullivan vint le trouver et lui dit que lui et M. Luminais désiraient un peu d'argent, que M. Luminais avait jours les fonds appartenant à une succession et qu'il serait bien aise de rentrer dans quelque fonds pour remplacer ce qu'il avait dépensé. M. Luminais était resté au dehors. M. Sullivan le fit entrer. M. Johnson leur avança $300. M. Luminais tenait un petit livre rouge ressemblant à un livre de banque ; ceci, dit-il, est le livret de banque de la succession ; et il le jeta sur le comptoir.

S'adressant à M. Semmes : oui, dit M. Johnson, se passa au printemps de l'année 1881.

M. Thomas H. Koops habite le 3me district ; il est sténographe à la cour du juge Houston, division B de la cour civile. Il a connu Luminais et aussi Pat. Sullivan, qui était commis aux minutes de la division B.

M. Farrar : Communiquâtes-vous à M. Luminais quelque chose relativement à M. Sullivan.

Le juge Semmes : Je refuse de répondre ; vous demanderiez ainsi s'il y eut une réponse à la communication.

M. Farrar : Je retire ma première question ; je ne puis dire ce qui suivra.

Le juge président—Vous pouvez répondre à la question.

Le témoin—M. Luminais était au courant de tout ce que je savais.

M. Semmes—Je ne maintente point de cette réponse ; répondez à la question.

Le témoin—Je ne me rappelle aucune communication ; il y a trop longtemps de cela—tout ce que je sais, c'est que M. Luminais était au courant.

M. Semmes, au témoin : Quelles sont les transactions commerciales dans lesquelles vous savez que la probité de M. Brieugne a été mise à l'épreuve ?

Le témoin : Je connais plusieurs ; entr'autres la succession Thézan et ses transactions avec M. Semme.

M. W. S. Parkerson, avocat, déclare que la réputation de M. Brieugne est mauvaise et qu'il ne le croirait pas sous serment.

M. Genereglly et autres témoignent contre M. Brieugne.

M. Météyé ne répond pas à l'appel et une contrainte est lancée contre lui.

Geo. P. Cazelar, député clerc de la Cour Civile du district, connaît M. F. A. Luminais et son écriture. Les rôles des procès du mars 1882 et du mercredi 8 du même mois sont produits à la Cour. Les entrées des Rôles des 6 et 7 mars 1882 ont été écrites par M. Luminais ; les deux dernières ont été faites par le juge.

Dans celle du 8 mars 1882, le mot (*preference*) est écrit en marge et de la main de M. Luminais. (M. Farrar présente les rôles à l'appui.)

Les entrées du 8 mars, sont en partie sur le livre des minutes, écrits par M. Luminais, et le reste par le témoin.

Les minutes des 6, 7, 8 et 10 mars, 1882, sont écrites de la main du témoin qui aidait M. Luminais et terminait souvent la transcription des minutes lorsque celui-ci était trop faible pour écrire.

Dans le rôle du 9 mars, le mot " présence," écrit en marge, est tracé par M. Luminais. Les marques au crayon, dit le témoin, sont, je pense, du juge Lazarus.

Le témoin reconnaît les différentes écritures dans les diverses parties du rôle du procès.

Le témoin, s'adressant à M. Semmes, déclare qu'il eut une conversation dans une buvette avec M. Luminais deux mois après qu'il (Luminais) fut déchargé et que celui-ci déploya un paquet de billets de banque. Il ignore à quelle somme pouvait s'élever ce rouleau de billets, mais il y avait, à mon pas douter, une forte somme.

M. Cazelar ne se souvient pas si M. Luminais était à la cour le 6 mars, mais il se rappelle qu'il (Luminais) était très malade à cette époque.

Le 3 mars, après l'entrée de la succession Quizyaro, les entrées sont écrites sur le livre des minutes, de la main du témoin (M. Cazelar).

M. Cazelar à M. Farrar : M. Luminais tomba malade deux fois et après avoir passé quelque temps chez lui, reprit ses occupations. Je le remplaçai deux fois.

L'affaire Sullivan, dans laquelle Luminais réclamait ses appointements et ceux du dit Sullivan, se passa longtemps avant que Luminais fut déchargé de ses fonctions.

Le témoin écrivit souvent les minutes de M. Luminais lorsque ce dernier était en cour, chez lui, mais il ne saurait préciser l'époque de sa maladie. Il reconnaît avoir écrit les dites minutes mais ne se souvient pas de l'époque précise.

M. Farrar demande que M. James D. Coleman soit appelé sur la sellette afin pour quels sont ses rapports avec la succession du Dr Wood.

M. Coleman dit qu'il rencontra le Dr. Sidney Wood, qui l'attendait pour lui dire que son père, le Dr. Wood, se mourait et pour lui demander son avis relativement au testament et à différentes autres matières, afin de diriger la succession conformément aux lois de la Louisiane.

Le témoin, en sa qualité d'homme de loi, ouvrit la succession, mais il fut étonné de voir qu'elle était déjà ouverte par un autre, et il apprit que M. H. P. Dart en avait été chargé. Il fut informé que l'on avait besoin d'un avocat pour représenter les créanciers absents ; mais quand il apprit que la succession était devant le juge Lazarus, il exprima des doutes au sujet de sa nomination comme avocat des héritiers.

Il demanda toutefois cette mission au juge Lazarus qui lui répondit qu'il s'était fait une règle de considérer favorablement toute première demande qui lui était adressée, et que M. W. S. Parkerson avant fait le premier une demande à ce sujet, il y accéderait.

M. Coleman allait se retirer lorsque le juge Lazarus lui dit : "Eh bien, M. Coleman, en considération de votre déception, etc.... Je me décide en votre faveur."

Le témoin affirme positivement que le juge Lazarus appuya à ce moment-là son (de M. Coleman) nom sur l'acte qui le constituait avocat des héritiers.

En quittant le bureau du juge, M. Coleman rencontra M. Parkerson dans la salle du tribunal et lui offrit de son propre mouvement un tiers de ses honoraires.

M. Parkerson accepta l'offre, le témoin (M. Coleman) se rendit dans le bureau du clerc et annonça sa nomination à M. Richa ds. A dater de ce jour il ne parla plus de la succession au juge Lazarus.

Ce dernier ne parla jamais à M. Coleman du partage de ses honoraires avec M. Parkerson. La seule conversation que le témoin eut avec le juge, fut une protestation contre l'allocation d'une somme de $1000 seulement, tandis que l'estimation d'avocats compétents prix pour arbitres portait à un minimum de $1,500 la somme qui devait lui être allouée pour ses services.

Le témoin réclama $3,000.

On fit l'inventaire de la succession dont le montant s'élevait à $132,000.

Le témoin donna un compte détaillé de son travail légal.

M. Coleman, déclare qu'il n'a jamais tenue secrète la façon dont il a obtenu sa nomination d'avocat des héritiers. Il en parla ouvertement à ses amis et il y eut un arrangement à l'amiable entre lui et M. Dart, lorsque celui-ci lui présenta le chèque de $1,000 en paiement de ses honoraires.

M. J. Ward Gurley est appelé après M. Coleman, mais étant souffrant chez lui, il ne répond pas à l'appel. Son témoignage a été pris chez lui dans la soirée.

M. P. Météyé, un négociant, connaît M. Brieugne de nom seulement. Sa réputation est mauvaise. M. Cassard et M. Dumas lui en ont parlé.

Le témoin s'est entretenu de lui avec le père du juge Tissot qui en parlait défavorablement.

M. Météyé étant affligé de surdité, il se produit au cours de son interrogatoire un incident comique :

" Combien de temps avant la mort du juge Tissot avez-vous eu cette conversation avec lui, demande M. Farrar ?"

M. Météyé—Il est mort.

M. Farrar—Eh bien, combien de temps avant sa mort ?

M. Météyé—Eh ?

M. Semmes—Quand lui avez-vous parlé ; après sa mort ?

M. Météyé—Oui, monsieur. (Rires.)

M. Semmes—Est-ce que vous voulez y aiment dire que vous avez parlé au juge Tissot après sa mort ?

M. Météyé (perplexe)—Oui, monsieur.

Cette réponse provoque l'hilarité générale et le juge président demande le silence.

M. Météyé explique son infirmité et la question lui étant répétée d'une façon plus accentuée, il répond : "Peu de mois avant sa mort," et quitte la sellette.

M. Sydney Poupart lui succède.

M. Poupart est employé au bureau de M. Henry Bier, négociant. Il ne se rappelle pas qui apporta l'argent ou les bons. Il ignore tout ce qui est postérieur aux entrées des bons sur les livres. Il explique comment n'ayant pas toujours le temps de consigner jour par jour les entrées sur ses livres, il arrive que certaines entrées d'un jour ne sont faites que le lendemain ou le surlendemain et même quelquefois consignées que comme (memorandum). Autant que le témoin peut se le rappeler l'argent pour l'achat des bons fut reçu le 6 mars.

S'adressant à M. Farrar : "L'achat des "baby bonds" fut une affaire sans importance et on n'y fit aucune attention ; les bons restèrent longtemps entre mes mains avant qu'on les réclamât."

M. Johnson, courtier de change que l'on appelle à la barre M. Sullivan, M. Sullivan vint le trouver et lui dit que lui et M. Luminais dés